

INTERCLUBS D'HIVER DE GIRONDE MESSIEURS ET DAMES

REGLEMENT PARTICULIER 2019-2020

Edition du 12 octobre 2019

1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1 Pour les clubs

- Epreuve ouverte à toutes les AS avec terrain relevant du territoire du CDGolf33
- Chaque club s'engage sur la réciprocité d'accueil aux conditions définies par le CDGolf33.
- Un club ne pourra présenter qu'une équipe par catégorie (Messieurs et/ou Dames).

1-2 Pour les joueurs

- Etre licencié « LIEN 1 » dans l'AS qu'il représente
- Répondre aux exigences du statut amateur
- Index maximum : 15,4 pour les Messieurs et 20,4 pour les Dames
- Un(e) joueur (joueuse) par équipe est autorisé(e) à jouer avec un index supérieur.

1-3 Index pris en compte

- Index à la veille de chaque rencontre.

2 FORME DE JEU

Interclubs par équipes de 6 joueurs (joueuses) se rencontrant selon le calendrier annexé.

Rencontres se déroulant selon 1 double foursome + 4 simples
MATCH PLAY en BRUT

3-1 Ordre de jeu

Départs successifs : le foursome puis les 4 simples en 2 parties de 4 balles, soit 3 départs.
Les équipiers des simples jouent dans l'ordre croissant des handicaps. Le capitaine a le choix de l'ordre de jeu pour les équipiers de handicap identique (quels que soient les index respectifs).
Les capitaines remettront et échangeront les feuilles d'ordre de jeu 5 minutes avant l'heure officielle de départ du foursome.

3-2 Equipiers absents :

- Le foursome doit obligatoirement se dérouler (cf. § précédent pour les feuilles d'ordre de jeu).
- Pour les simples, l'équipier absent ou forfait sera considéré comme perdant le dernier match. Il sera remplacé par l'équipier suivant sur la feuille d'ordre de jeu et ainsi de suite sans que l'ordre initial des simples puisse être modifié.

3-3 Attribution des points

Seul le double doit être départagé, selon la formule « play-off mort subite ».

Match gagné : 1 point

Match partagé : 0,5 point

Match perdu : 0 point

A l'issue de la rencontre, le club ayant le total de points le plus élevé est déclaré vainqueur ; en cas d'égalité de points, le club ayant remporté le foursome sera déclaré vainqueur.

Tout club ne se présentant pas à l'une des rencontres perd le match 5 à 0.

Points attribués par rencontre 2 points au vainqueur / 1 point au perdant (0 point si forfait).

3-4 Classements et départages

Le classement se fera par poule au cumul des points acquis, les ex-æquo étant départagés :

- sur le résultat de la rencontre particulière entre les ex-æquo.

- si l'égalité persiste, en fonction décroissante de la différence entre le nombre des matchs gagnés et perdus, puis sur le nombre total de doubles gagnés.

4 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

4-1 Comité de l'épreuve :

Commission sportive du CDGolf33.

4-2 Jours et horaires :

Le dimanche, selon calendrier ; 1^{er} départ vers 9h30 (à confirmer dans tous les cas avec le club recevant).

Les dates des rencontres peuvent être modifiées si les 2 clubs sont d'accord ; cet accord et la date retenue devront être communiqués au Comité avant la date initialement prévue. A défaut, le club recevant sera considéré comme ayant déclaré forfait.

4-3 Marques de départ :

Marques jaunes (M) et rouges (D).

4-4 Dispositifs artificiels & équipements inhabituels (règle 14-3) et voiturettes :

L'utilisation des baladeurs et téléphones portables est strictement interdite

L'utilisation des voiturettes est strictement interdite pour les joueurs et les capitaines ; pour toute autre personne elle est soumise à autorisation du comité de l'épreuve.

4-5 Trophées : Trophées offerts aux clubs vainqueurs par le CDGolf33

4-6 Divers : La prise en commun d'un déjeuner à l'issue de chaque rencontre est recommandée ; les capitaines devront alors en faire la réservation (frais à la charge des participants).

4-7 Inscriptions et droits de jeu :

- 35 € par équipe inscrite, à l'ordre du CDGolf33 ; formulaire à retourner avant le 29 septembre.

- 80 € par rencontre pour l'équipe en déplacement, à régler par le capitaine au club recevant avant le début de la rencontre ; le Comité de Gironde étant garant de ce règlement, tout manquement signalé pourra entraîner l'exclusion de la compétition.

- chaque équipe doit désigner un responsable par équipe lors de son inscription.

4-8 Résultats :

Transmis par le responsable de l'équipe gagnante par courriel à l'attention du CDGolf33, au plus tard le lundi suivant la rencontre (score final et vainqueur du foursome).

ANNEXE 1

Liste et répartition des équipes

Liste des A.S. membres	Abr.	Inscrits		Poule M1	Poule M2	Poule D
		M	D			
Aiguilles vertes	AGV	X				
Arcachon	ARC	X				
Bordeaux Lac	BXL	X	X			
Bordelais	GB	X				
Cameyrac	CAM	X	X			
Grand Saint Emilionnais	GSE					
Graves & Sauternais	GRA	X				
Gujan	GUJ	X	X			
Lacanau	LCN	X				
Margaux	MAR					
Médoc	MED	X	X			
Pessac	PES	X	X			
Teynac	TEY	X	X			
Villenave d'Ornon	VDO	X				
		12	6			

Les poules masculines sont constituées à l'aide des résultats de 2018-19.

Organisation des rencontres

Poule M1	13-oct-19	3-nov-19	17-nov-19	8-déc-19	12-jan-20	9-fév-20
BXL	BXL/GRA	AGV/BXL	BXL/LCN	BXL/GB	ARC/BXL	Finales M1/M2
LCN	LCN/GB	GRA/LCN	BXL/LCN	LCN/ARC	AGV/LCN	
ARC	ARC/AGV	GB/ARC	ARC/GRA	LCN/ARC	ARC/BXL	
AGV	ARC/AGV	AGV/BXL	GB/AGV	AGV/GRA	AGV/LCN	
GB	LCN/GB	GB/ARC	GB/AGV	BXL/GB	GRA/GB	
GRA	BXL/GRA	GRA/LCN	ARC/GRA	AGV/GRA	GRA/GB	
						1 vs 1
						2 vs 2
						3 vs 3
						4 vs 4
						5 vs 5
						6 vs 6

Poule M2	13-oct-19	3-nov-19	17-nov-19	8-déc-19	12-jan-20	9-fév-20
PES	PES/VDO	CAM/PES	PES/MED	PES/TEY	GUJ/PES	
MED	MED/TEY	VDO/MED	PES/MED	MED/GUJ	CAM/MED	
GUJ	GUJ/CAM	TEY/GUJ	GUJ/VDO	MED/GUJ	GUJ/PES	
CAM	GUJ/CAM	CAM/PES	TEY/CAM	CAM/VDO	CAM/MED	
TEY	MED/TEY	TEY/GUJ	TEY/CAM	PES/TEY	VDO/TEY	
VDO	PES/VDO	VDO/MED	GUJ/VDO	CAM/VDO	VDO/TEY	

Poule D	13-oct-19	10-nov-19	1-déc-19	15-déc-19	19-jan-20	9-fév-20
PES	PES/BXL	GUJ/PES	exempt	PES/TEY	PES/CAM	
TEY	exempt	BXL/TEY	TEY/CAM	PES/TEY	TEY/GUJ	
GUJ	CAM/GUJ	GUJ/PES	BXL/GUJ	exempt	TEY/GUJ	
CAM	CAM/GUJ	exempt	TEY/CAM	CAM/BXL	PES/CAM	
MED	Forfait général					
BXL	PES/BXL	BXL/TEY	BXL/GUJ	CAM/BXL	exempt	

- Le club premier nommé est le club recevant.
- Les dates des rencontres peuvent être modifiées si les 2 clubs sont d'accord ; cet accord et la date retenue devront être communiqués au Comité **avant la date initialement prévue**. A défaut, le club recevant sera considéré comme ayant déclaré forfait.
- Aucune des 5 premières journées messieurs ne pourra se dérouler au-delà du 2 février, aucune rencontre dames ni finale messieurs au-delà du 16 février.